

POUVONS-NOUS NOUS PERMETTRE DE NE PAS PARTICIPER?

Dans une allocution prononcée au premier Symposium canadien sur la télédétection, tenu en février dernier, le ministre de l'Énergie, des Mines et Ressources, M. Donald S. Macdonald, déclarait que le Canada "dépensera environ 25 millions de dollars au titre d'un projet pilote de télédétection dans les quatre années à venir". Il a expliqué ce que le Canada escompte retirer de l'application de ce programme; voici ses observations:

"A l'heure actuelle, nous pouvons simplement affirmer que la télédétection jouera un rôle à la fois dans l'exploitation et dans la conservation de nos ressources, selon l'interprétation des données recueillies et les choix de l'homme touchant son environnement, qu'il soit à la recherche du progrès économique ou qu'il tente d'en évaluer le prix en termes de qualité de la vie. Afin de nous former une opinion précise sur la gestion future de nos ressources, nous devons obtenir des renseignements plus précis sur notre masse terrestre et ce qu'elle contient.

"Il est beaucoup trop tôt pour faire une évaluation de tous les avantages matériels et spirituels qu'entraîneront les investissements permettant l'application de cette technologie à la gestion de nos ressources, mais le Gouvernement du Canada est convaincu que les avantages dépasseront grandement les coûts d'une telle entreprise. Étant donné les préoccupations de l'heure concernant la rareté des ressources et la nécessité de conserver nos richesses nationales, la question est en réalité la suivante: "Pouvons-nous nous permettre de ne pas participer?"

"Le Gouvernement du Canada dépensera environ 25 millions de dollars au titre d'un programme pilote de télédétection pour les quatre années à venir.

"Voici un bref aperçu des objectifs initiaux:

1) Répondre aux besoins croissants de renseignements des organismes canadiens de gestion des ressources et de contrôle de la pollution, en recueillant et

en distribuant des données télédéteectées et les renseignements qu'on peut en tirer, et en offrant les services d'experts en ce domaine, d'une manière centralisée, ordonnée et économique;

2) offrir les moyens techniques et les méthodes et mettre sur pied l'organisation permettant de garder à jour un inventaire détaillé des données recueillies par télédétection au-dessus du Canada;

3) promouvoir la recherche et la mise au point, de même que la diffusion des nouvelles méthodes de télédétection au Canada, afin d'éviter que notre pays ne devienne dépendant d'autres nations pour ces nouvelles techniques, essentielles à la gestion rationnelle des ressources et à la surveillance de l'environnement;

4) en collaboration avec d'autres organismes, accroître la fiabilité de la constance dans l'acquisition, le traitement et l'interprétation des données recueillies par télédétection afin que le programme national de télédétection réponde toujours aux exigences des organismes qui y participent.

"Le Gouvernement du Canada considère la télédétection des sols comme le prolongement de sa fonction cartographique et le complément de ses relevés topographiques. Il sera possible d'établir une multitude de cartes géographiques de divers ordres grâce à la télédétection. Toutes les données seront rassemblées en un répertoire central, que le Gouvernement, l'industrie et le grand public pourront consulter sur demande. La Photothèque de l'air du Canada est actuellement en pleine expansion en prévision de cette nouvelle fonction.

"J'aimerais, en conclusion, insister sur le thème de cette allocution, et rappeler que la technologie de la télédétection jouera un rôle de premier plan dans la gestion de nos ressources épuisables de même que dans la protection de notre environnement."



La station de réception du satellite à Prince-Albert